



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
GIRONDE

Madame la Présidente, Monsieur le Président
de l'amicale des Sapeurs-Pompiers
CIS «Commune»

Bordeaux, le 22 novembre 2017

APPEL A COTISATIONS 2018

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme chaque année nous vous transmettons l'appel à cotisations au réseau associatif des sapeurs- pompiers. Afin de vous accompagner dans votre adhésion au réseau associatif et de pouvoir apporter à vos adhérents les informations essentielles, nous avons réalisé 4 guides.

◆ Le guide de l'adhérent

Il vous informe de l'ensemble des domaines d'activités couvert par le réseau associatif, et vous permettra d'informer au mieux vos adhérents sur l'intérêt de l'adhésion au réseau.

Parmi les thèmes qui y sont abordés :

↳ **Le montant des cotisations 2018**

A titre d'information vous y trouverez la répartition des cotisations pour chaque entité du réseau associatif. Pour l'Union Départementale, le montant de la cotisation au titre de l'année 2018 a été voté lors de notre Assemblée Générale du 16 septembre 2017 à Pessac, il n'a pas été augmenté. Le montant de la cotisation à l'Union Régionale Aquitaine et Limousin a été voté lors du congrès d'Agen (47) le 12 mai 2017 et celui de la Fédération Nationale a été voté lors du congrès d'Ajaccio le 14 octobre 2017.

↳ **Le « don ODP »**

La participation à l'Œuvre des Pupilles est laissée à l'appréciation de chacun. Il est souhaité que chaque adhérent verse à cette association reconnue d'utilité publique au minimum l'équivalent d'une indemnité horaire de sapeur, soit **7,60 €**.

Le département de la Gironde est parmi ceux qui comptent le plus grand nombre d'orphelins. Les disparitions encore trop nombreuses de nos camarades en 2017 nous rappellent que le malheur n'arrive pas qu'aux autres. De plus l'ODP a choisi d'accompagner également les sapeurs-pompiers veuves ou veufs.

A noter que les PATS bénéficient des mêmes droits que les sapeurs-pompiers auprès de l'ODP. Concernant les dons, qu'ils soient individuels ou collectifs, il est préférable qu'ils transitent par l'Union. Ils peuvent être adressés à tout moment de l'année.

Merci d'inciter vos adhérents à faire un geste de générosité auprès de l'ODP. A noter que sur demande un reçu fiscal peut être établi par l'ODP sous condition d'un versement par chèque individuel libellé à l'ordre de « ODP » et donc donner lieu à une réduction fiscale.

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde

Secrétariat : 56 cours du Maréchal Juin • Entrée 3 • N° 37 • 33000 BORDEAUX

Tél. : 05 56 99 81 68 • Fax : 05 56 99 81 76 • E-mail : udsp33@gmail.com

Siège social : 22 boulevard Pierre 1^{er} • 33081 BORDEAUX CEDEX

www.udsp33.fr

↳ **Les abonnements**

Tarifs préférentiels* sur les abonnements annuels aux magazines :

- Sapeurs-Pompiers magazine (mensuel) = 17,20 €
- ASP Mag (3 numéros/an) = 16,30 €

* A partir de 2 exemplaires commandés

◇ **Le guide des assurances**

Il vous informe des assurances que l'Union Départementale souscrit au profit de ses adhérents et des amicales affiliées.

◇ **Le guide social**

Il vous informe des actions de solidarité que l'Union Départementale peut mettre en œuvre lorsqu'un adhérent traverse une période difficile.

◇ **Le guide Pégase**

Il vous informe et vous aide à utiliser notre logiciel d'adhésion en ligne développé par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Amicale : «**Commune**»

Identifiant de connexion : «**Identifiant**»

Mot de passe : «**Mot_de_passe**»

★ **Nouveauté 2018 :**

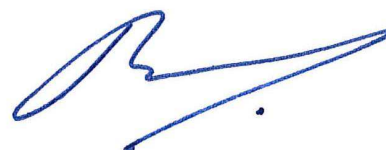
Cette année nous souhaitons développer un service supplémentaire : **l'assurance décès toutes causes**. Ainsi pour 6,60 € de plus par adhérent (ST, ASP et PATS), un capital décès de 4000 € sera versé à la famille et ce quelque soit les causes du décès (service, hors service, maladie, accident, vie privée). Cette prestation répond aux situations que nous rencontrons le plus souvent et offre un peu plus de sérénité aux familles touchées par le malheur.

Le Conseil d'Administration réfléchi à incorporer cette prestation dans la cotisation 2019 qui verrait alors son montant ajusté.

N'hésitez pas à consulter vos délégués de groupement ou tout membre du conseil d'administration ainsi que le site internet www.udsp33.fr pour de plus amples renseignements.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cet appel à cotisation, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Commandant David BRUNNER

Copie pour information :

- Chefs de centre
- Chefs de groupement
- Membres du C.A.